

Compte rendu provisoire

107^e session, Genève, mai-juin 2018

10B



Date: mardi 5 juin 2018

Séance spéciale

Visite de haut niveau de Son Excellence M. Juan Manuel Santos Calderón, Président de la République de Colombie

Table des matières

	<i>Page</i>
Allocution de Son Excellence M. Juan Manuel Santos Calderón, Président de la République de Colombie	1

.....
Le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires afin de réduire autant que possible l'impact sur l'environnement des activités de l'OIT et de contribuer à la neutralité climatique. Nous serions reconnaissants aux délégués et aux observateurs de bien vouloir se rendre aux réunions munis de leurs propres exemplaires afin de ne pas avoir à en demander d'autres. Nous rappelons que tous les documents de la Conférence sont accessibles sur Internet à l'adresse <http://www.ilo.org>.
.....

Vendredi 1^{er} juin 2018, 11 h 40
Présidence de M. Murad

**Allocution de Son Excellence
M. Juan Manuel Santos Calderón,
Président de la République de Colombie**

Le Président
(original anglais)

Je déclare ouverte la présente séance spéciale de la Conférence internationale du Travail.

Nous avons l'honneur de recevoir la visite d'un éminent invité, Son Excellence M. Juan Manuel Santos Calderón, Président de la République de Colombie.

Monsieur le Président, au nom de la Conférence, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue et de vous remercier d'être venu vous exprimer devant notre assemblée. Si je ne me trompe, la Colombie fait partie des Membres fondateurs qui ont créé cette Organisation il y a près d'un siècle. De plus, comme cette maison, vous avez eu l'honneur de recevoir le prix Nobel de la paix. Il me semble donc tout à fait approprié que vous vous adressiez à notre Conférence aujourd'hui car je suis certain que vos paroles contribueront à orienter nos travaux.

Je donne à présent la parole au Secrétaire général de la Conférence, M. Ryder, pour accueillir officiellement M. Juan Manuel Santos Calderón.

Le Secrétaire général de la Conférence
(original espagnol)

C'est aujourd'hui un jour très spécial pour l'OIT, car nous avons le grand honneur de recevoir le Président de la Colombie, également lauréat du prix Nobel de la paix, Son Excellence M. Juan Manuel Santos Calderón.

De fait, la Colombie est un Membre fondateur de l'OIT. Nous avons cheminé ensemble pendant près de cent ans «Cent ans de solidarité», oserais-je dire.

Malheureusement, pendant plus de la moitié de ce siècle d'histoire partagée, la Colombie a été plongée dans un conflit tragique. Ce conflit a été synonyme de grandes souffrances imposées au peuple colombien et a signifié également que, dans cette enceinte, pendant des décennies, lorsque l'on évoquait la Colombie, c'était souvent à propos de violences et de confrontations. Il nous arrivait aussi de traiter des plaintes très graves déposées contre votre pays.

Et c'est pour cette raison que votre présence ici aujourd'hui est si importante. C'est une présence historique, qui signe une relation très différente entre la Colombie et l'OIT.

Comme l'a dit un autre prix Nobel colombien, Gabriel García Márquez, il est plus facile de commencer une guerre que de la terminer.

Monsieur le Président, c'est précisément en raison de votre détermination à mettre fin au conflit que le comité, en vous décernant le prix Nobel de la paix, a relevé, je cite «vos efforts résolus pour mettre un terme à plus de cinquante ans de guerre civile dans votre pays,

une guerre qui a coûté la vie à au moins 220 000 Colombiens et provoqué le déplacement de près de 6 millions de personnes».

Quand cet accord de paix a été signé, et j'ai eu le privilège d'en être témoin, vous-même, Monsieur le Président, avez résumé toute la souffrance de votre peuple en déclarant avec une certaine émotion «Colombiens, cette nuit horrible est terminée!»

Et, au terme de cette nuit terrible, nous souhaitons tous dans cette salle un jour plus lumineux à la Colombie, un jour marqué du sceau de la paix et de la justice sociale. Il reste encore de nombreux défis à relever, et l'OIT s'engage à continuer d'œuvrer avec la Colombie pour un avenir caractérisé par le travail décent et pleinement respectueux des normes internationales du travail, en prêtant une attention particulière aux innombrables victimes de la violence.

Monsieur le Président, vous laissez à votre peuple un legs unique, celui de la paix, une paix riche de possibilités pour les nouvelles générations.

Et pour terminer, Monsieur le Président, vous avez dit que les bons amis n'ont pas besoin de se voir tous les jours. Mais nous vous sommes très reconnaissants d'avoir accepté notre invitation alors que votre emploi du temps officiel est extrêmement chargé, et ce à la veille d'un événement heureux – et je me permets de vous transmettre à ce titre les félicitations de toutes les personnes ici présentes: vous allez franchir un pas supplémentaire dans votre vie puisque vous allez être grand-père pour la première fois. Tous nos vœux, Monsieur le Président!

Le Président
(*original anglais*)

J'ai maintenant l'honneur d'inviter Son Excellence M. Juan Manuel Santos Calderón, Président de la République de Colombie, à prendre la parole à la 107^e session de la Conférence internationale du Travail.

M. Juan Manuel Santos Calderón
Président de la République
de Colombie
(*original espagnol*)

«*Si vis pacem, cole justitiam*»: qui veut la paix doit cultiver la justice. C'est une vérité incontestable, un principe qui est inscrit dans le document fondateur de cette Organisation.

Je m'adresse à vous aujourd'hui en tant que Président d'un pays qui commence à bâtir la paix et s'engage sur un chemin difficile, mais empreint d'espoir, vers le développement, la prospérité et une plus grande justice. Je suis convaincu que, comme le dit le préambule de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail «une paix durable [la paix universelle, la paix pour les peuples] ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale». La paix est l'objectif le plus noble de toute société, l'ambition la plus haute à laquelle nous puissions aspirer, la condition nécessaire pour que nous soyons libres et puissions progresser vers l'équité et le bien-être. L'objectif que nous poursuivons est donc le suivant: construire collectivement une société démocratique qui permette à tous de vivre dignement et repose sur des valeurs telles que l'équité, l'inclusion et la garantie des droits fondamentaux. La paix ne consiste pas uniquement à faire taire les armes. Cela, nous sommes parvenus à le faire. Nous avons mis fin à plus d'un demi-siècle de conflit armé entre les enfants d'une même nation, et ce ne fut pas une tâche aisée.

Aujourd'hui, nous nous attelons à une tâche encore plus difficile: celle de construire la paix. Et construire la paix, c'est comme construire une cathédrale. C'est un processus long

et complexe, qui prend du temps – brique après brique. Nous n’en sommes qu’au début. Ce processus a des dimensions politiques, économiques et sociales et nous savions dès le départ qu’il durerait au moins quinze ans.

La justice sociale s’obtient avec plus d’emplois, moins de pauvreté et moins d’inégalités. Le travail décent est l’un des piliers de cette action, dans le cadre de laquelle les politiques de l’emploi et un développement économique plus équitable jouent un rôle essentiel. La conception et la mise en place de politiques publiques visant à rendre le travail plus digne en Colombie et à promouvoir l’élément primordial qu’est le dialogue social pour garantir véritablement et efficacement les droits au travail de la population ont été des préoccupations fondamentales du gouvernement dans une situation historique sans précédent.

Les historiens le savent, le monde du travail a toujours été lié à la construction de la paix. Ce n’est pas un hasard si le traité de Versailles, qui a mis un terme à la première guerre mondiale, a été à l’origine de la création de l’Organisation internationale du Travail. Et, alors que la seconde guerre mondiale touchait à sa fin, les représentants des employeurs, des travailleurs et des gouvernements sont à nouveau convenus que la construction et le maintien de la paix dans le monde devraient passer par la reconnaissance des droits au travail, ce qui a valu l’inscription de ce principe dans la Déclaration de Philadelphie, en 1944.

La Colombie fait partie de l’OIT depuis sa fondation en 1919. Nous nous sommes engagés, en tant qu’Etat, à mettre en pratique les objectifs et principes de l’Organisation, et nous avons fait des progrès. Toutefois, ceux-ci ne sont peut-être pas suffisants, nous en sommes conscients. Mais aujourd’hui, grâce à la paix, nous arrivons au terme d’un cycle marqué par la violence, pendant lequel nous avons acquis la réputation d’être un pays qui ne respectait ni les droits des travailleurs, ni ceux des employeurs. Il nous reste encore un long chemin à parcourir. Cela étant, les avancées réalisées ces dernières années sont notables et nous avons posé les bases pour continuer de progresser.

Notre économie est aujourd’hui plus solide et résistante, l’inflation est faible et le taux d’investissement est le plus élevé de la région. Contrairement à d’autres économies comparables d’Amérique latine, notre économie n’a cessé de croître tout en surmontant le pire des chocs extérieurs qu’ait subis le pays depuis la Grande Dépression des années trente. Les progrès macroéconomiques nous ont permis d’améliorer les indicateurs sociaux.

Le gouvernement – j’entends par là le mien – a commencé par mettre en place des indicateurs plus rigoureux et plus complets afin d’assurer un meilleur suivi des mesures mises en œuvre pour lutter contre la pauvreté. Le système ainsi instauré ne prend pas simplement en compte les revenus monétaires, mais aussi tout un ensemble de besoins élémentaires que les familles doivent satisfaire pour sortir de la pauvreté. Il s’agit de l’indice de la pauvreté multidimensionnelle mis au point par mon ancien professeur et prix Nobel, M. Amartya Sen, dans le cadre de l’Initiative de l’Université d’Oxford sur la pauvreté et le développement humain.

La Colombie et le Mexique ont été les premiers à appliquer cette nouvelle méthode, qui est aujourd’hui employée par plus de 50 pays dans le monde. Son utilité tient à ce qu’elle permet de cibler bien mieux l’investissement social et, partant, de lutter plus efficacement contre la pauvreté. Entre 2010 et 2017, le taux de pauvreté multidimensionnelle en Colombie a chuté, passant de 30,4 à 17 pour cent, ce qui signifie que 5,5 millions de personnes sont sorties de la pauvreté: c’est un chiffre sans précédent dans notre histoire. Selon les indicateurs traditionnels (basés sur les revenus), le taux de pauvreté a diminué, passant de 40,3 à 26,9 pour cent.

Les personnes appartenant à la classe moyenne de notre pays sont aujourd’hui plus nombreuses que celles qui constituent la classe pauvre. Le taux de pauvreté extrême a pour

sa part été divisé par deux, passant de 14,4 à 7,4 pour cent l'année dernière. Près de 2,8 millions de personnes sont ainsi sorties de la pauvreté extrême.

Nous mesurons cette pauvreté multidimensionnelle en prenant en compte cinq facteurs: l'accès à l'éducation, le respect des droits de l'enfant, l'accès à la santé, au logement, et bien sûr, au travail.

L'éducation constitue l'un des axes principaux de notre politique gouvernementale. C'est pourquoi nous avons doublé les investissements dans ce secteur, de sorte que, depuis quatre ans, l'éducation est le poste du budget national auquel nous affectons le plus de ressources. Nous avons instauré l'éducation gratuite à tous les niveaux dans les écoles publiques, amélioré la qualité de l'enseignement et mis en place un vaste programme pour que tous les enfants colombiens aient accès à la «journée unique». Nous avons également lancé un programme très ambitieux de suivi intégral dès la petite enfance, car c'est là que commencent les inégalités. Nous avons en outre nettement amélioré l'accès à l'enseignement supérieur.

Nous avons fait de la santé un droit fondamental et sommes également parvenus à mettre en place une couverture universelle.

Quant au déficit de logements, nous avons réussi à le réduire de plus de 50 pour cent en construisant plus d'un million et demi de logements, dont une partie a été attribuée gratuitement à 280 000 familles issues des couches les plus vulnérables de la population.

En d'autres termes, nous nous sommes efforcés de traduire dans les faits ce que nous avons appelé «un gouvernement des droits», axé sur la paix et la protection des droits fondamentaux de la population et fondé sur l'inclusion et l'absence de discrimination, mais aussi sur la protection de l'environnement – car, si nous sommes un pays où la biodiversité est riche, nous sommes également très vulnérables face aux changements climatiques – et, enfin, sur la protection des droits des victimes après plus de cinquante ans de guerre.

Nous avons souhaité être un gouvernement à même de garantir que tous les citoyens, quels que soient leur sexe, leur origine ethnique, leurs croyances ou leur orientation sexuelle, jouissent des mêmes droits et soient respectés dans ce pays de la diversité. Nous avons voulu être un gouvernement qui dialogue avec les communautés indigènes, qui respecte leurs droits ancestraux, leurs coutumes et leurs traditions. Lors de mon entrée en fonctions, il y a près de huit ans, je suis moi-même allé me présenter aux gouverneurs, aux chefs indigènes, les *mamos*, nos grands frères, avant de prendre place au Congrès de la République, en signe de respect à l'égard des communautés indigènes de notre pays.

A tous ces égards, nous avons réellement progressé, mais je suis le premier à reconnaître que la route est encore longue.

L'une des réussites les plus importantes, selon moi, est que nous soyons parvenus à réduire les écarts entre les riches et les pauvres – c'est-à-dire les inégalités, mesurées par le coefficient de Gini, que nous avons réussi à faire baisser dans des proportions plus importantes que n'importe quel autre pays d'Amérique latine. Ces conclusions sont celles de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et non les nôtres; cela étant, certains écarts sont encore consternants.

Malgré tout, ces dernières années, les revenus des 20 pour cent les plus pauvres de la population ont augmenté cinq fois plus vite que ceux des 20 pour cent les plus riches.

Naturellement, l'un des aspects fondamentaux de cet effort est l'emploi, l'emploi décent. Au cours des huit dernières années, 3,5 millions d'emplois ont été créés, dont 70 pour cent d'emplois formels. Nous avons ramené le taux de chômage à moins de 10 pour cent,

comme nous l'avions promis lors de ma première campagne présidentielle, et sommes parvenus à le maintenir à ce niveau.

Dans le cadre de notre Plan national de développement, qui est inscrit dans la législation de la République, nous élaborons actuellement une politique nationale en matière de travail décent comportant des stratégies pour la création d'emplois, la formalisation du travail et la protection des travailleurs, qu'ils appartiennent au secteur public ou au secteur privé.

Sans l'appui du BIT, nous n'aurions pas pu obtenir les résultats que nous présentons aujourd'hui à cette assemblée, à la communauté internationale. Je souhaiterais tout particulièrement remercier, au nom de tous les Colombiens et en mon nom propre, M. Ryder et son équipe de l'aide précieuse qu'ils nous ont apportée et des conseils qu'ils n'ont cessé de nous prodiguer pour que nous renforçons nos politiques de l'emploi, afin qu'elles satisfassent aux normes élevées requises, par exemple, pour adhérer à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) – ce que nous avons fait il y a deux jours à Paris.

Notre pays a ratifié 61 conventions de l'OIT, dont celles concernant les droits fondamentaux au travail, par exemple la liberté syndicale, le droit à une négociation collective effective, l'emploi sans discrimination, l'interdiction du travail forcé et l'abolition effective du travail des enfants.

Pendant des décennies, l'OIT a critiqué, à juste titre, la situation des travailleurs en Colombie, notamment les actes de violence commis contre des syndicalistes et l'absence de condamnations. En 1998, c'est-à-dire à la fin du siècle dernier, une plainte a été déposée contre la Colombie au sujet du respect de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981. Notre pays a échappé de justesse – heureusement – à la constitution d'une commission d'enquête. Et, depuis 2010, la Colombie n'a été invitée qu'une seule fois (en 2014) à présenter des rapports à la Commission de l'application des normes, en l'occurrence au sujet de la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, après avoir été appelée pendant plus de vingt ans à soumettre chaque année des rapports.

Grâce aux efforts déployés par l'Etat colombien et à l'assistance technique du BIT, notre pays a changé positivement le cours de son histoire et se trouve aujourd'hui dans une situation bien différente. A cet égard, je tiens aussi à souligner la contribution de notre commission tripartite, qui permet aux gouvernements, aux centrales syndicales et aux employeurs de s'asseoir autour d'une même table.

Il y a deux ans, le ministère public a créé un groupe spécial chargé de la conduite et du suivi des enquêtes pénales concernant les infractions dont des syndicalistes ont été victimes. Ces dernières années, 34 condamnations ont déjà été prononcées pour des homicides commis sur la personne de syndicalistes. Près de 350 condamnations ont été prononcées pour des faits antérieurs à cette période. Les autres procès portant sur des faits survenus entre 2011 et 2017, pour lesquels 120 personnes sont actuellement privées de liberté, sont en bonne voie. Je ne cesse cependant de répéter que cela n'est PAS suffisant. Un seul mort, un seul assassinat, c'est déjà trop; il suffit d'un seul crime pour remettre en question tous les efforts que nous déployons pour écrire une nouvelle page de notre histoire en tant que nation.

Nous avons également fait des progrès notables en ce qui concerne la protection des droits de réunion et d'association. A ce jour, ce sont déjà 88 pour cent des cas de violation de ces droits qui ont été traités. Et c'est le renforcement de nos institutions qui a rendu possibles toutes ces avancées. En 2011, nous avons rétabli le ministère du Travail, qui n'existait plus, ce qui nous a permis de multiplier par deux, voire plus, le nombre d'inspecteurs et de créer le Service public de l'emploi. Nous avons également procédé à

d'importantes réformes législatives demandées par l'OIT. Par exemple, ce n'est plus le pouvoir exécutif, mais le juge qui peut déclarer une grève illégale.

Nous avons également fait de gros efforts pour lutter contre l'intermédiation induite en matière d'emploi. Depuis 2014, des sanctions d'un montant de près de 96 millions de dollars ont été infligées.

Pour ce qui est des conventions collectives, 2 950 ont été déposées au ministère du Travail au cours des huit dernières années. Pour que vous saisissiez bien ce que cela représente, sachez que nous sommes passés de 184 conventions collectives en 2010 à 576 en 2017. De plus, le secteur public a organisé trois négociations collectives, qui ont bénéficié à plus de 1,2 million d'agents publics.

En Colombie, on continue également de créer des organisations syndicales: depuis 2010, 2 500 syndicats, 59 fédérations et 4 confédérations se sont constitués. A l'heure actuelle, le pays compte 10 900 organisations syndicales actives.

En outre, nous sommes pleinement déterminés à abolir le travail des enfants. Le taux national, qui atteignait 13 pour cent en 2011, était tombé à 7,3 pour cent en 2017, l'objectif étant de parvenir à 0 pour cent.

Nous sommes résolus à poursuivre les efforts que nous avons engagés pour que le droit à un travail décent et de qualité – un des principaux moteurs du développement et de la prospérité – devienne une réalité pour tous les Colombiens. Mais en Colombie, malheureusement, le taux de chômage reste trop élevé, et il faut dans ce domaine aller plus loin. A cet égard, le nombre de places en «formation professionnelle intégrale» a augmenté de près d'un million depuis 2010, tandis que le nombre de places en formation complémentaire traditionnelle passait de 3,3 millions à près de 5 millions.

L'emploi décent et de qualité c'est aussi, bien entendu, le travail formel, comme en témoigne l'augmentation du nombre de cotisants actifs au système de pensions, qui est passé de 6,9 millions en 2010 à 10,6 millions en 2017, soit une progression de 50 pour cent. Toutes ces avancées, je le répète, ont été possibles grâce au généreux appui du BIT.

C'est pour moi un immense honneur d'être ici aujourd'hui. C'est la première fois qu'un Président colombien s'adresse à cette assemblée plénière. La voie que nous avons empruntée en Colombie est celle que la communauté internationale suit dans le cadre de cette Organisation afin d'offrir aux travailleurs un travail décent et de garantir la protection effective de leurs droits.

En définitive, comme je l'ai déjà dit, cette paix durable à laquelle nous aspirons, que nous sommes en train de construire pour le bien de tous, n'est possible que si nous garantissons la justice sociale. Le défi est immense, et il doit, qui plus est, être relevé dans un contexte mondial marqué, hélas, par l'incertitude.

Paradoxalement, les progrès extraordinaires qui ont été réalisés au niveau mondial dans les domaines de la production et de la croissance économique, et qui auraient pu donner lieu à d'importantes avancées en matière d'élimination de la pauvreté et de prise en charge des plus pauvres, ont créé un chômage et un sous-emploi massifs en différents points de la planète. Selon l'OIT elle-même, il y a 66 millions de jeunes chômeurs dans le monde, et 145 millions de jeunes travailleurs vivant dans la pauvreté. Nous sommes donc face à un défi énorme, historique, qui marquera le devenir de nos sociétés. Nous devons veiller à ce que les grands progrès sociaux et la promotion de la prospérité permettent véritablement de combler les inégalités et ne deviennent pas des facteurs d'exclusion et de tension au sein de nos sociétés.

Pour évoluer, pour être efficaces, nous devons nous adapter aux nouvelles dynamiques du travail, et aligner nos institutions, nos normes et nos procédures sur cette nouvelle réalité, une réalité qui se transforme très rapidement, jour après jour. Le monde évolue au gré de la mondialisation, du progrès technologique – un progrès si rapide que les Etats ont du mal à suivre –, de l'émergence de nouvelles formes d'entreprises, des changements climatiques – qui, au dire de certains, n'existent pas et qui pourtant frappent implacablement toute la planète – et, évidemment, des nouveaux modèles économiques.

Les formes changent, mais pas les principes. La réduction des inégalités et la promotion de la justice sociale, sur la base de principes comme l'égalité entre hommes et femmes ou l'élimination du travail des enfants, doivent rester les objectifs qui sous-tendent notre travail.

La Colombie a beaucoup à apprendre, de nombre d'entre vous, mais elle a aussi beaucoup à vous offrir. Les progrès que notre pays a accomplis sur la voie de la paix – que beaucoup croyaient impossibles il y a quelques années seulement –, et qui sont devenus réalité, notamment grâce aux avancées sociales que j'ai évoquées, montrent que nous pouvons écrire une nouvelle page de notre histoire et laisser derrière nous des décennies de douleur, de sous-développement et de violence.

L'histoire de nos relations avec l'OIT en est la preuve. Il y a un quart de siècle, personne n'aurait cru qu'un jour nos délégués employeurs et travailleurs seraient membres du Conseil d'administration du BIT ou exerceraient de grandes responsabilités dans les organes de contrôle de cette Organisation.

Aujourd'hui, ce sont des réalités qui pour moi, en tant que Colombien, en tant que Président de mon pays, et pour tous les Colombiens, sont source de grande fierté et participent de notre réconciliation avec les systèmes multilatéraux qu'il nous est donné de défendre. Beaucoup attaquent ces systèmes multilatéraux, mais nous, et dans ce «nous» j'englobe toutes les nations du monde, nous devons les défendre en mettant à profit l'aide précieuse que la communauté internationale met à notre disposition, afin de laisser derrière nous un passé – la guerre dans le cas de la Colombie – qui nous a tant fait souffrir.

Avancer, être meilleurs, garantir les droits, honorer nos engagements envers la communauté internationale, nous prouver à nous-mêmes, en tant que Colombiens, et prouver au monde que nous ne sommes pas condamnés au sous-développement et au désespoir: tels ont été mes engagements pendant mon mandat présidentiel (qui prendra fin dans deux mois). Je me suis aussi engagé à entretenir avec l'OIT une relation répondant aux normes les plus élevées, dans un climat de grande confiance et d'apprentissage mutuel. Alors que nous étions quasiment des adversaires, nous sommes devenus aujourd'hui complémentaires, et nous devons veiller à ce que nos relations deviennent de plus en plus constructives, et à ce que les relations entre employeurs et travailleurs suivent le même chemin.

Mercredi dernier, comme je l'ai indiqué précédemment, la Colombie a adhéré officiellement à l'OCDE. Cette adhésion renforce notre décision de continuer d'appliquer, avec un contrôle permanent, les politiques publiques les plus efficaces dans les domaines économique et social et, bien évidemment, dans le domaine du travail.

Aujourd'hui, je suis extrêmement reconnaissant à l'OIT de m'avoir donné la possibilité de m'adresser à vous pour vous dire une fois encore que le dialogue et l'action sont les outils qui permettent de construire de façon pacifique, mais aussi efficace et solidaire, les relations qui devront demain régir le monde du travail, car qui désire la paix doit cultiver la justice.

Le Président
(*original anglais*)

Permettez-moi de vous remercier, Monsieur le Président, de vos paroles stimulantes, qui vont certainement inspirer nos travaux ces prochains jours et au-delà. Au nom des membres du Bureau et des délégués à la 107^e session de la Conférence, je vous remercie une nouvelle fois d'être venu vous adresser à notre assemblée aujourd'hui.

(La séance est levée à 12 h 25.)